

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	24 septembre 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	24 septembre 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 38
		Votants : 47

Séance du 30 septembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET
M. Jean-Pierre ROUSSEAU, procuration à M. Christian ROTILIO
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Jacques COURTAT, procuration à M. François JACQUET
Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU
M. Alain PETER, procuration à Mme Laure FARO
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
Mme Monique MERCIER, procuration à M. Claude PERREAU
M. Patrice CHASSERY,
M. Guy BOURRAS,
Mme Sylvie BLANC,



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la collecte des déchets – année 2016

OBJET : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la collecte des déchets – année 2016

Vu l'article L 1521 – III – 1 du Code Général des Impôts,

Considérant que certaines entreprises font appel à un prestataire privé pour la collecte de leurs déchets,

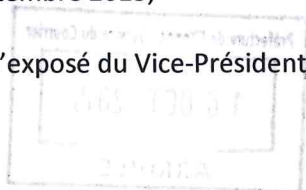
Considérant les demandes des entreprises sollicitant l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2016, liste ci-dessous :

Entreprises de JOIGNY	
Bricomarché – SAS JOSIAN	Parc Commercial de la Petite Ile
Roady – Sas Cyrjem	rue des Entrepreneurs
Intermarché SA Philan	Parc Commercial de la Petite Ile – Rue des Entrepreneurs
Magasin GIFL	Route de Montargis « Les Prés Sergents »
Puynesge	22 Route de Chamvres
Citroën MANAVA	RN 6 Champlay
Kiabi	parc commercial de la Petite Ile
Sealed Air	25 rue Valentin Privé BP 137
LIDL	Joigny 35 Rue Charles Péguy – 67200 Strasbourg / Haute-pierre
YLTEC - SCI BRYL	30 A. route de Chamvres
GEMO Chaussures	ZI La petite Ile – rue des Entrepreneurs
GEMO Vêtements	ZI La petite Ile – rue des Entrepreneurs
Entreprises de SAINT JULIEN DU SAULT	
ESAT	ZI Les Manteaux
Cafétaria Evasion	ZI Les Manteaux
Intermarché – SAS SINJU (SC Foncières Chabrières pour le locataire)	Route de Villeneuve/Yonne
Berner	14 rue Albert Berner – ZI les Manteaux

Considérant que ces sociétés ont apporté la preuve du recours à des entreprises spécialisées pour la collecte et le traitement de leurs déchets,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des maires réunis le 16 septembre 2015,

Vu l'exposé du Vice-Président,



Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 46

ABSENTATION : 1 (M. Bernard MORAINÉ)

CONTRE : 0

exonère de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les entreprises précitées pour l'année 2016,

demande au Centre des Impôts l'application de la présente délibération,

autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette exonération de la TEOM.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 16/10/15

date de publication : 16/10/15